

Interbio Franche-Comté est l'association interprofessionnelle de l'agriculture biologique en région. Elle rassemble producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et prestataires de services (Chambres d'Agricultures, Lycées, etc.) qui œuvrent ensemble pour le développement de la filière. Au-delà du développement de l'agriculture biologique, c'est la préservation de l'environnement qui est visée.

• **Pour aller plus loin :**

Préservation de la qualité de l'eau - L'agriculture biologique :
une solution pertinente - version longue (Interbio FC, janvier 2013),

• **Côté restauration collective :**

Des repas bio en restauration collective (FNAB, 2009)

Préservation de la qualité de l'eau

L'eau, c'est la vie !

Pour tous renseignements, contactez-nous :

Interbio Franche-Comté
03 81 66 28 28
interbio@agribiofranchecomte.fr

Conception rédaction :

Christelle Bobillier, Christelle Triboulot, Alice Dousse.

Avec le soutien financier :



Interbio Franche-Comté
Valparc - Espace Valentin Est • 25048 BESANCON CEDEX

www.agribiofranchecomte.fr
Crédit photos : Interbio Franche-Comté.
IMPRIM'VERT®
Document imprimé sur papier recyclé avec encres végétales par un imprimeur



L'agriculture
biologique :

→ une solution pertinente

Améliorer la qualité de l'eau au robinet...

Un enjeu pour la Franche-Comté :

Seulement 87% de la population est alimentée par une eau conforme aux seuils réglementaires concernant les pesticides en 2008¹.

L'Agriculture Biologique sur les zones à enjeu eau : un moyen pour préserver l'eau potable des pesticides...

- **Efficace** : une activité agricole avec 0 pesticide,
- **Pérenne** : grâce à la filière, mais aussi et surtout par l'acquisition d'une nouvelle approche agricole,
- **Bien moins cher** qu'un traitement curatif de l'eau²

Les autres atouts du bio pour votre collectivité :

- **Pas de pesticide**, ni dans l'eau, ni dans l'air,
- Des **produits bio locaux** sur votre territoire,
- La **création d'emploi** (2,5 unités de travail annuelle dans une ferme bio, contre 1,5 en conventionnel)³,
- La réponse à la **demande des citoyens** (un marché croissant depuis plus de 10 ans).
- Un **bilan énergétique** performant⁴.



Captage du Font de Champdamoy, alimente la ville de Vesoul.

Le Grenelle de l'environnement s'est donné comme objectif le développement de la bio sur les **secteurs à enjeu eau**, mais aussi dans la **restauration collective** : une bonne occasion de mettre en cohérence les politiques publiques...



Plateau des Mille Etangs (70)

Les moyens à disposition des collectivités :

- Consacrer une partie de l'**animation** au développement de l'agriculture biologique si possible lors de la procédure de **Déclaration d'Utilité Publique**, et lors de la définition du **programme d'actions** des aires d'alimentation de captages (prioritaires),
- Proposer la **MAE CAB** (Mesure Agri-environnementale Conversion à l'Agriculture Biologique) avec cofinancement Agence de l'Eau/Europe
- Activer le **dispositif ZSCE** (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) qui définit des objectifs environnementaux.
- Concernant le foncier, acquérir à l'amiable ou faire valoir son droit de préemption, et conclure des **Baux ruraux environnementaux**, avec clauses environnementales.



Talents Comtois 2012

Les missions d'Interbio Franche-Comté :

- **Evaluation du potentiel de développement** de la bio sur votre territoire : mise en relation et recherche de synergies,
- Animation d'une **concertation** autour de votre projet bio,
- **Sensibilisation, information et formation des producteurs**, technique et/ou réglementaire : collective (visites de fermes bio, journées thématiques...) ou individuelle,
- **Sensibilisation, information et formation des salariés de collectivités** (visites de cuisines utilisant des produits bio, salons de la restauration collective...)
- Accompagnement pour l'introduction de **produits bio locaux dans votre restauration collective** (rédaction d'appels d'offre adaptés, mise en relation avec des producteurs locaux,...).



Tour de Plaine 2012

1 - Schéma Régional de Prévention du Projet Régional de Santé de Franche-Comté 2012-2016, ARS Franche-Comté ; janvier 2012.

2 - Le traitement d'une eau polluée par les pesticides pour la rendre potable revient 2,5 fois plus cher que la mise en place d'actions de prévention dans les aires d'alimentation de captages. La dégradation de la qualité des eaux liée aux excédents d'engrais azotés et de pesticides d'origine agricoles coûterait plus d'un milliard d'euros, à la charge des ménages français. Étude publiée le 30 septembre 2011 par le Conseil général au développement durable (CGDD).

3 - Ministère de l'Agriculture, Agreste Primeur n°284 de juin 2012.

4 - B. Risoud et JL Bochu « Bilan énergétique et émission de gaz à effet de serre à l'échelle de la ferme », Alter Agri n°5.